



**La FNCOF, un réseau à votre service.**

Madame, Monsieur,

Avec plus de 90 ans d'expérience, la Fédération met tout en œuvre pour que vous ne vous sentiez plus seuls dans votre recherche d'organismes.

La FNCOF vous propose de communiquer auprès de plus de 2500 comités des fêtes, communes, festivals, et autres organismes de festivités associatifs.

**Pour cela nous vous proposons plusieurs services de communication :**

**Le PACK OPTIMUM à seulement 49€/an, comprenant :**

- 1 référencement détaillé jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'annuaire artistique du site internet [www.fncof.com](http://www.fncof.com)  
Avec vos coordonnées, un texte descriptif, photos et vidéo.

- 1 référencement dans l'annuaire des artistes papier de 2019.  
Parutions en septembre, avec un texte descriptif et vos coordonnées.  
Distribué à nos 2500 adhérents et partenaires.

Des mises en avant dans nos publications.

► **Profitez de l'offre :** PACK OPTIMUM 2019 + PACK OPTIMUM 2020 à 78 € au lieu de 98 €.

**Des insertions publicitaires dans notre magazine le Fêtes Infos Mag**

Magazine envoyé à tous nos adhérents et partenaires (actualités de la fêtes, juridiques, etc.).

Parutions : printemps/été/hiver (*format numérique*), + numéro spécial «Annuaire des artistes» à paraître en septembre en version papier.

**et/ou sur notre site internet [www.fncof.com](http://www.fncof.com)**

Dans l'attente de vos prochaines réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.



**David PETIT**  
Président de la FNCOF

Document original à retourner rempli et signé à l'adresse suivante : **FNCOF, 1 Boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE**

(Merci de n'inscrire qu'une lettre par case - Ecrire en lettres capitales)

**RAISON SOCIALE DE L'ANNONCEUR :** \_\_\_\_\_ **Siret :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Responsable = Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **e-mail :** \_\_\_\_\_

**Site web :** \_\_\_\_\_

	DÉSIGNATION DU PRODUIT	QUANTITÉ	PRIX
<input type="checkbox"/>	<b>Pack OPTIMUM 2019. <i>Comprenant :</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le référencement d'un an dans l'annuaire artistique du site internet <a href="http://www.fncof.com">www.fncof.com</a> 1er janvier au 31 décembre 2019</li> <li>1 référencement dans l'annuaire des artistes papier envoyé à nos 2500 adhérents Parutions en septembre 2019.</li> </ul>	.....	<b>49 €</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Offre : PACK OPTIMUM 2019 + PACK OPTIMUM 2020</b>	.....	<b>78 €</b> (au lieu de 98 €)
<input type="checkbox"/>	<b>Espace publicitaire sur le site internet <a href="http://www.fncof.com">www.fncof.com</a></b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Bandeau en haut (468/60 pixels) 1 mois de diffusion : 99 €</b> Mois de diffusion souhaité : .....</li> <li><b>Bandeaux latéraux 1 côté, 1 mois de diffusion : 250 € / 2 côtés, 1 mois de diffusion = 400 €</b></li> </ul>	.....	..... €
<input type="checkbox"/>	<b>Création d'insertion publicitaire</b> (pour le magazine ou le site internet)	.....	<b>60 €</b>

### Espace publicitaire dans le magazine le Fêtes Infos Mag

Magazine au format 21-27 cm - 3 parutions/an : printemps/été/hiver (format numérique) + Annuaire des artistes (format papier A5)

Possibilité de faire 3 insertions dans le magazine + 1 dans l'annuaire. **Tarifs dégressifs :**

- 1/3 de page :  100 € 1 parution  150 € 2 parutions  200 € 3 parutions  250 € 4 parutions
- 1/2 de page :  200 € 1 parution  300 € 2 parutions  400 € 3 parutions  450 € 4 parutions
- Pleine page interne :  700 € 1 parution  1200 € 2 parutions  1600 € 3 parutions  1900 € 4 parutions
- Dernière de couverture :  900 € 1 parution  1500 € 2 parutions  2200 € 3 parutions  2500 € 4 parutions

### Modalités de paiement :

- Chèque**
- Virement bancaire**  
(voir coordonnées bancaires au verso)
- Prélèvement automatique\***  
(formulaire au verso à remplir)

**Total HT :** ..... euros

TVA : association exonérée des impôts commerciaux  
*Ne rajoutez pas la TVA.*

Date : ...../...../.....

Signature précédée  
de la mention  
« Lu et approuvé »

La signature par l'annonceur vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente de la FNCOF (se trouvant en dernière page de ce dossier), dont l'annonceur déclare avoir pleinement connaissance.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Objet du contrat:

Le présent contrat définit les Conditions générales dans lesquelles la FNCOF s'engage à réaliser pour l'annonceur les prestations de communication publicitaire citées sur le bon de commande.

## 2. Conditions d'exécution des prestations :

### 2.1 Commande de prestations de communication publicitaire

La commande de prestations de communication publicitaire par un annonceur se fera après acceptation par celui-ci du bon de commande faisant offre de vente. Cette acceptation vaut pour contrat. L'acceptation d'une offre se fait par le renvoi du bon de commande dûment signé par mail, fax ou courrier postal, le cachet de la poste faisant foi.

### 2.2 Réservation d'espaces publicitaires

La réservation d'espaces publicitaires sera confirmée à l'annonceur par la FNCOF après vérification des disponibilités des espaces publicitaires restant. La FNCOF se réserve le droit de refuser ou d'interrompre l'insertion d'une publicité si celle-ci, par sa nature, son texte ou sa présentation, lui paraît non conforme aux lois, règlements et usages présents et à venir régissant la publicité et Internet ainsi qu'aux intérêts de la FNCOF.

### 2.3 Création d'insertion publicitaire

Tout élément graphique ou photographique confié par l'annonceur à la FNCOF pour la réalisation de sa publicité est réputé libre de droits ; dans le cas contraire, l'annonceur déclare disposer des droits nécessaires pour l'utilisation de ces éléments confiés à la FNCOF, et dégage ce dernier de toute responsabilité relative à l'insertion de la publicité commandée. Chaque création réalisée par la FNCOF fera état d'un B.A.T qui devra être validé par l'annonceur avant sa diffusion. Sans validation de l'annonceur, la publicité ne pourra être insérée sur le support.

### 2.4 Responsabilité de l'annonceur

Dans le cadre du « Pack Optimum », l'annonceur a la possibilité d'administrer librement le contenu, les photos et une vidéo de sa fiche personnelle préalablement activée par la FNCOF, après validation de sa commande. L'annonceur déclare disposer des droits nécessaires pour l'utilisation des éléments diffusés sur le site internet de la FNCOF. Seule la responsabilité de l'annonceur sera donc engagée en cas de réclamation et recours de la part de toute personne physique ou morale (par exemple de la part d'auteurs, producteurs, réalisateurs...) qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une publicité ou d'informations de l'annonceur.

### 2.5 Responsabilité de la FNCOF

L'annonceur reconnaît que les services proposés par la FNCOF pourraient être interrompus pour des raisons de maintenance de son site internet, des cas de force majeure ou indépendants de la volonté de la FNCOF, ou pour des faits ne relevant pas de sa responsabilité. La FNCOF ne pourrait être tenue responsable par l'annonceur des préjudices ou troubles commerciaux, pertes de commande, de chiffre d'affaires, de bénéfices ou de clientèle.

### 2.6 Engagements de l'annonceur

L'annonceur fournit à la FNCOF les éléments techniques (fichiers des publicités) nécessaires à la parution de la publicité dans le magazine ou sur son site internet au minimum 15 jours avant l'impression du magazine ou la date prévue de diffusion sur son site internet. Les caractéristiques techniques sont indiquées sur le bon de commande. En cas de non remise des éléments dans les délais, la FNCOF se réserve le droit de facturer la prestation acceptée par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu.

### 2.7 Engagement de la FNCOF

La FNCOF s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens techniques dont elle dispose pour assurer la parution de la publicité. Toute insertion publicitaire dans le magazine implique l'envoi d'un exemplaire de l'édition concernée à titre de justificatif à l'annonceur. La date de parution du magazine peut être avancée ou retardée (avec un délai maximum d'un mois) sans que l'annonceur ne puisse remettre en cause le paiement ou le remboursement de la facture.

## 3. Prix :

Le prix des prestations de communication publicitaire est indiqué sur le bon de commande. La FNCOF étant exonérée des impôts commerciaux en sa qualité d'association loi 1901, la TVA ne s'applique pas sur ses tarifs et n'apparaît pas sur ses factures.

## 4. Facturation et paiement :

Conformément à la loi, la facture sera adressée à l'annonceur dès réception de l'acceptation de l'offre faite sur le bon de commande. Sauf clauses contraires dûment acceptées par la FNCOF, la publicité est payable comptant.

Le paiement total de la prestation devra intervenir au plus tard 7 jours précédents la parution ou la mise en ligne de la publicité. En cas de non paiement dans les délais, la FNCOF se réserve le droit de ne pas publier la publicité dans son magazine ou sur son site internet [www.fncof.com](http://www.fncof.com) et de proposer ce même espace publicitaire à la vente à d'autres annonceurs.

## 5. Annulation du fait de l'annonceur :

Toute annulation d'un ordre d'insertion doit être adressée par courrier au moins trente jours avant la date de parution du magazine ou de la mise en ligne prévue de la publicité.

## 6. Conditions particulières :

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées avec l'accord commun de l'annonceur et de la FNCOF.

## 7. Droits d'auteur et Copyright :

L'ensemble des services proposés par la FNCOF relèvent de la législation française sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Les données fournies par l'annonceur restent la propriété de celui-ci qui peut les modifier à tout moment. En cas de résiliation ou de fin de contrat, les données publiées par l'annonceur seront supprimées des supports de diffusion.

## 8. Litiges, loi applicable :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat sera, faute de résolution amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de la FNCOF.